



RE2020 : Les enjeux en Occitanie

Présentation du contexte réglementaire

Stéphanie ROBIN - DREAL Occitanie

Journée de la Qualité de la Construction en Occitanie [29 juin 2023]
DREAL Occitanie / DA / Département Bâtiment Construction

RE 2020 - Calendrier d'application

- **Entrée en vigueur échelonnée → Remplace progressivement la RT2012**

1 ^{er} janvier 2022	Bâtiments à usage d'habitation (individuels et collectifs)
1 ^{er} juillet 2022	Bâtiments de bureaux, d'enseignement primaire et secondaire
1 ^{er} janvier 2023	Constructions de petite surface (<50 m ²) et extensions (<150 m ²)
1 ^{er} juillet 2023	Constructions temporaires, habitations légères de loisirs
Courant 2023	Autres bâtiments tertiaires (établissements de santé, gymnases,...)

RE 2020 – Nouvel indicateur réglementaire relatif à la consommation en eau potable

- Travaux en cours pour une publication des textes fin 2023 et entrée en vigueur courant 2024
- Pour les habitations (MI et LC), bureaux et enseignement
- Rehaussement progressif des exigences